

Plates-formes élév. mobiles de pers. - Recyclage

PROGRAMME 2024

Délai d'accès formation : inscription 15 jours avant le début de la formation.

Public Visé

Toute personne souhaitant actualiser les acquis théoriques et pratiques nécessaires à la conduite d'équipement spécifiques (Engins de chantier - R486).

Durée

14.00 Heures

2 Jours

Pré Requis

- Avoir suivi la formation initiale, apporter le certificat d'aptitude le jour de la formation.
- Le stagiaire devra apporter, le jour de la formation, sa pièce d'identité afin de contrôler ça majorité.

Parcours pédagogique

Jour 1 – THEORIE :

1. La réglementation de larecommandation R486.
 - Identification des différents organismes de prévention.
 - Connaître les obligations du constructeur.
 - Connaître les obligations des employeurs et la responsabilité du conducteur.
2. Classification, technologie.
 - Différents types d'appareils.
 - Technologie des différents organes de la P.E.M.P.
3. Les caractéristiques.
 - Connaître les caractéristiques, les utilisations courantes, les avantages et les inconvénients de chaque P.E.M.P en fonction de sa catégorie.
 - Connaître les principaux risques liés à l'utilisation des P.E.M.P.
 - Les interdictions.
4. La sécurité.
 - Connaître les règles de stabilité, de conduite, de circulation et de stationnement.
 - Adéquation de la P.E.M.P en fonction du travail à effectuer.
 - Organes de sécurité et leur vérification.
 - Utilisation poste de secours.

Jour 2 – TESTS :

1. Evaluation théorique.
 2. Evaluation pratique.
- Test CACES® suivant référentiel CNAMTS R486.

Les + métier

Les engins et appareils de levage étant des équipements dangereux s'ils ne sont pas suffisamment maîtrisés, le CACES® (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité) met à disposition des entreprises des éléments permettant d'évaluer les connaissances et le savoir-faire des conducteurs. Le permis CACES®, permet de valider les acquis théoriques et pratiques nécessaires à la conduite d'équipement spécifiques, en sécurité.

Objectifs pédagogiques

- Situer le rôle des instances et de répertorier les obligations que lui impose le respect, à son niveau de la réglementation.
- Comprendre le fonctionnement des principaux organes et équipements de l'engin pour les utiliser dans les conditions optimales de sécurité et assurer les opérations de maintenance qui sont de son ressort.

CTFPA - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 73 31 00647 31

Version : R486RECYCL-20240117

- Expliciter et justifier les mesures de sécurité qu'il devra mettre en oeuvre lors de l'utilisation d'une PEMP (décret et arrêté du 02.12.98 –recommandation CRAM R 386).
- Réaliser en sécurité les opérations prescrites, impliquant la mise en oeuvre d'une PEMP.

Méthodes et moyens pédagogiques

Formation présentielle :

- Apports théoriques sur vidéo-projecteur, exercices théoriques.
- Exercices pratiques.

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur expérimenté et certifié

Méthodes et modalités d'évaluation

- Attestation de formation.
 - Fiches d'évaluation.
 - Certificat d'aptitude.
- Nombre de stagiaire formé en 2021 : 5
- Taux de satisfaction 2021 : 94.93 %

Modalités d'Accessibilité

Avant toute entrée en formation, l'entreprise doit informer le CTFPA de la présence d'une personne en situation de handicap, à minima 15 jours avant le début de l'action de formation.

Le cas échéant, le CTFPA aura le délai suffisant pour vérifier sa capacité d'accueil en fonction du type de handicap et pourra orienter l'entreprise vers des organismes spécialisés dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Tarifs (net de taxes)

- Inter (Par Stagiaire) : 544.00 €**
Intra (Par Jour) : Nous consulter

Effectif

De 4 à 10 Personnes